

COMMUNIQUE DE PRESSE

Acquittement définitif de M. Laurent Gbagbo et de M. Charles Blé Goudé : « Ces acquittements ne doivent pas faire oublier les milliers de victimes de la crise ivoirienne qui ont besoin de justice et de réparations »

M. Laurent Gbagbo et M. Charles Blé Goudé ayant été définitivement acquittés par la CPI, après l'appel du procureur, la société civile renouvelle son appel pour que les victimes ne soient pas les sacrifiées de cette procédure judiciaire internationale.

La Haye– 31/03/2021. L'ancien Président de Côte d'Ivoire, M. Laurent Gbagbo, et l'ancien Ministre, M. Charles Blé Goudé, jugés par la Cour Pénale Internationale (CPI) pour quatre chefs présumés de crime contre l'humanité commis lors des violences post-électorales de 2010-2011, ont été acquittés définitivement après l'appel du procureur. La société civile ivoirienne exhorte vivement la CPI à faire en sorte que les victimes puissent obtenir justice et réparations. Elle demande également à la CPI d'étendre ses investigations à toutes les parties ayant été impliquées dans la crise ivoirienne.

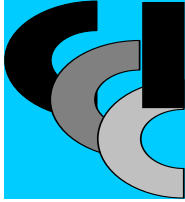
Dans son arrêt, la Chambre d'appel a rejeté, à la majorité, les deux moyens d'appel du Procureur, à savoir que la décision de la Chambre de première instance d'acquitter MM. Gbagbo et Blé Goudé avait enfreint les exigences statutaires et a été prise sans articuler correctement et appliquer systématiquement une norme d'administration de la preuve clairement définie et son approche pour évaluer le caractère suffisant de la preuve.

La Chambre d'appel a conclu, entre autres, que, si les chambres de première instance devraient idéalement rendre le verdict et les motifs de façon simultanée, un délai entre le prononcé d'un verdict et ses motifs ne peut pas nécessairement invalider un procès dans son ensemble.

La CPI a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de Laurent Gbagbo le 23 novembre 2011 pour meurtre, viol, persécution et autres actes inhumains constituant des crimes contre l'humanité. Les charges de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont été jointes le 11 mars 2015 et le procès s'est ouvert le 28 janvier 2016.

La Côte d'Ivoire a reconnu la compétence juridictionnelle de la CPI en 2003 pour les crimes commis depuis le 19 septembre 2002, avant de ratifier le Statut de Rome le 15 février 2013. : **« Cette libération ne doit pas faire oublier les milliers de victimes de la crise ivoirienne qui ont besoin de justice et de réparations »** a déclaré Mme Doumbia Fanta Coordinatrice exécutive de la Coalition Ivoirienne pour la CPI.

Quant à M. Ali Ouattara, PCA de la Coalition il a ajouté : **« La CPI gagnerait à ne pas donner de faux espoirs aux victimes de crimes graves. Elle doit donner**



COALITION IVOIRIENNE POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

CI CPI

confiance aux victimes à travers des investigations crédibles et des décisions qui prennent en compte leurs intérêts. Par ailleurs elle doit aussi étendre ses investigations à toutes les parties impliquées dans le conflit ivoirien afin que l'impunité d'aujourd'hui ne devienne pas le crime de demain. »

La crise post-électorale de 2010 a engendré plus de 3000 morts et abouti à l'ouverture d'une enquête par la CPI en Côte d'Ivoire. Trois mandats d'arrêt ont été émis. Il s'agit de celui de Laurent Gbagbo, Charles Blé Goudé et Simone Ehivet Gbagbo